

» la puissance ecclésiastique et les quatre propositions qu'elle
 » contient, ont été, sont et seront de plein droit, nulles,
 » invalides, illusoire, pleinement et entièrement destituées
 » de force et d'effet; que personne n'est tenu de les observer,
 » lors même qu'il aurait prêté serment de le faire; enfin,
 » nous déclarons qu'on doit les regarder comme non ave-
 » nues, comme n'ayant jamais existé, et nous protestons
 » devant Dieu, contre elles, de leur nullité. »

Alexandre VIII n'osa pas toutefois promulguer cette bulle d'anathème contre les quatre propositions du clergé français; il imita la prudente réserve de l'un de ses prédécesseurs, renferma sa protestation dans les archives du Vatican, et en remit la publication à un temps plus favorable. Son hypocrisie lui réussit à merveille. Le grand roi attribua la modération du pontife à sa reconnaissance; et pour lui donner une preuve éclatante de satisfaction, il lui rendit Avignon et le comtat Venaissin.

Louis XIV ne tarda pas à se repentir d'avoir fait cette restitution, car peu de jours après il reçut la nouvelle que le pape, à son lit de mort, avait lancé une bulle terrible contre la régale.

Sa Sainteté Alexandre VIII avait rendu le dernier soupir le 30 janvier 1691.

INNOCENT XII,

LÉOPOLD I^{er},
 empereur d'Allemagne.

250^e PAPE.

LOUIS XIV,
 roi de France.

Vacance du saint-siège. — Élection d'Innocent XII. — Il publie une bulle contre le népotisme. — Politique du nouveau pontife. — Sa Sainteté veut abaisser l'orgueil de Louis XIV. — Le monarque dévot se soumet au saint-siège. — Lâcheté de Louis XIV. — Querelles sur le quiétisme entre Fénelon et Bossuet. — Histoire de madame de la Mothe-Guyon. — Ses doctrines singulières. — Ses amours mystiques. — Bossuet fait condamner cette femme singulière. — Bulle contre le livre des Maximes des saints. — Fénelon est déclaré hérétique. — Partialité de Louis XIV dans la querelle de Bossuet et de Fénelon. — Lettre de Fénelon sur le roi de France. — Jubilé séculaire. — Mort du pontife. — Réflexions sur l'histoire de l'Église pendant le dix-septième siècle.

Il se manifesta une telle division parmi les cardinaux qui étaient appelés à donner un successeur au pontife Alexandre VIII, que pendant six mois entiers il fut impossible à l'un des compétiteurs à la chaire de saint Pierre d'obtenir la majorité; enfin, grâce aux millions de la France, Antonio Pignatelli l'emporta sur ses concurrents. Louis XIV, malgré la déception qu'il avait éprouvée de la part d'Alexandre VIII, persista dans son projet de vouloir un pontife dévoué à ses intérêts, et dépensa jusqu'à quinze millions pour acheter les

voix des cardinaux, et faire nommer pape, sous le nom d'Innocent XII, Antonio Pignatelli, vieillard rusé, souple et persévérant, qui avait promis à l'ambassadeur français d'approuver sans restrictions la régale.

Le saint-père était originaire de Naples et issu d'une ancienne famille de la Calabre ultérieure; il avait été successivement vice-légat du duché d'Urbino, inquisiteur de Malte, gouverneur de Viterbe, nonce à Florence, en Pologne et à Vienne, secrétaire de la congrégation des évêques, maître d'hôtel de Clément X, évêque de Faenza, légat de Bologne, métropolitain de Naples et cardinal.

Dans l'exercice de ces diverses charges il avait acquis une grande expérience du gouvernement de l'Église, et était à même de reconnaître qu'en abandonnant les intérêts du saint-siège pour ne s'occuper que de ceux de leur famille, les pontifes étaient arrivés à saper eux-mêmes les bases sur lesquelles reposait l'édifice de la papauté. Il résolut donc de suivre un système de conduite entièrement différent; il déclara qu'il voulait extirper l'affreux népotisme qui scandalisait les peuples et ruinait l'Église depuis plus de deux siècles; il fit souscrire par tous les membres du sacré collège une bulle qui enlevait toute distinction extraordinaire aux neveux des papes, avec obligation aux cardinaux présents et futurs de la confirmer par serment à chaque nouveau conclave, et à tous les pontifes d'en faire de même.

Pour fortifier par l'exemple la règle qu'il venait de prescrire, il ne donna ni bénéfice ni dignité à ses parents, qui étaient nombreux, et il leur défendit même de se présenter à Rome. Il rendit des ordonnances pour réformer les dé-

penses de la chambre apostolique, et poussa l'économie dans son intérieur jusqu'à défendre à son maître d'hôtel de dépenser plus d'un teston pour ses repas. Il supprima les charges inutiles, ainsi que les pensions dont son prédécesseur avait grevé le trésor, et qui s'élevaient au chiffre énorme de deux cent millions d'écus.

Après avoir mis de l'ordre dans l'administration civile, Innocent XII voulut faire des réformes dans l'organisation du clergé régulier et séculier; mais là, il éprouva de telles résistances, qu'il n'osa pas toucher à l'ancien ordre de choses, et qu'il fut contraint de laisser incomplète son œuvre de régénération politique et religieuse. Tous ses efforts, toute sa persévérance, vinrent se briser contre l'obstination des congrégations religieuses; et il fut obligé de tolérer, comme par le passé, les débordements des moines et des nonnes, et les honteux scandales des princes de l'Église et des ecclésiastiques romains.

Dans les questions politiques qu'il eut à débattre avec les puissances étrangères, Innocent XII fut plus heureux que dans ses débats avec les moines: malgré les promesses qu'il avait faites à Louis XIV d'approuver la régale, il sut amener ce monarque superbe à lui rendre sa parole et à se soumettre à ses volontés. L'habile pontife se servit, pour en venir à ses fins, du Père la Chaise, confesseur du roi, et de la Maintenon, qui était unie par un mariage secret à Louis XIV. L'un et l'autre inspirèrent au dévot monarque des terreurs religieuses au sujet de la régale, et lui arrachèrent un édit qui enjoignait aux ecclésiastiques du royaume d'envoyer à la cour de Rome une rétractation des décisions qu'ils avaient

prises par son ordre, et qu'ils eussent à déclarer, en témoignage de leur repentir, qu'ils regardaient leurs propres décrets comme nuls et coupables, et qu'ils juraient une obéissance passive et absolue au saint-siège. De son côté, le lâche despote écrivit la lettre suivante :

« Très-saint père, j'éprouve une grande joie en voyant
 » tout ce que votre Sainteté accomplit pour les avantages de
 » l'Église et l'avancement de notre sainte religion, ce qui
 » redouble mon respect filial envers votre personne; aussi
 » je cherche à lui faire connaître par les plus fortes preuves
 » que j'en puisse donner, combien ma soumission au saint-
 » siège est sincère. J'ai publié les décrets nécessaires pour
 » empêcher que les choses contenues dans mon édit de
 » 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France,
 » fussent observées à l'avenir. Je désire que non-seulement
 » votre Sainteté soit instruite de ma docilité à ses ordres,
 » mais encore que toute l'Europe connaisse, par cette marque
 » éclatante de ma soumission, combien je vénère vos grandes
 » qualités. Je ne doute pas que votre béatitude ne réponde à
 » l'affection que je lui porte par toutes les démonstrations
 » de sa miséricorde paternelle, et je prie Dieu qu'il conserve
 » à votre Sainteté des années aussi heureuses que le souhaite,
 » très-saint père, votre très-dévoit fils, Louis, quatorzième
 » du nom, roi de France et de Navarre. »

Si cette lettre n'était tout entière de la main de Louis XIV, on la croirait écrite par Tartufe sous la dictée d'Escobar, tellement le grand roi se joue avec impudeur de la vérité, de la bonne foi et de la raison !

C'est ainsi que se termina l'affaire de la régale, pour la-

quelle depuis onze ans la France avait été en hostilités incessantes avec le saint-siège.

Dès qu'Innocent XII eut obtenu ce triomphe, il se détacha immédiatement de la ligue formée contre la France, et rompit en visière avec l'Empire et avec l'Espagne; il réclama même contre les investitures de quelques fiefs compris dans les états de l'Église, qui avaient été conférés par Léopold, et fit publier par le camerlingue un décret par lequel il déclarait, au nom de la plénitude de sa puissance, que les revenus des fiefs inclus dans les provinces du saint-siège seraient réunis au fisc apostolique. Les ambassadeurs Martinitz et Lamberg protestèrent inutilement contre cet abus de pouvoir; le pape persista dans ses prétentions, et se sépara violemment de son ancien allié, entraînant dans sa défection quelques princes de l'Italie et le duc de Savoie.

Plusieurs historiens émettent l'opinion que le souverain pontife, en prenant le parti de la France, ne suivait pas ses propres inspirations, mais bien celles qui lui étaient suggérées par les jésuites; qu'il cédait en cela aux craintes que lui inspiraient les bons Pères sur son existence. Ils font valoir, à l'appui de cette assertion, les bulles que fulmina le saint-père contre le jansénisme et surtout contre les disciples d'Antoine Arnauld

Ce docteur célèbre, après avoir longtemps combattu le despotisme des rois, l'absolutisme des papes et la morale corruptrice des jésuites, s'était réfugié dans les Pays-Bas pour échapper à la tyrannie de Louis XIV, et vivait dans une retraite ignorée, sans fortune et sans serviteurs, lui dont le neveu avait été ministre d'état et qui avait refusé d'être cardinal !

Il n'avait pour le consoler dans son exil que Nicole, un de ses anciens compagnons de Port-Royal, auquel il fit cette belle réponse, un jour que celui-ci se laissait aller au découragement et cherchait à lui persuader qu'il était temps pour eux de se reposer : « Nous reposer ! quand l'humanité souffre ! et n'aurons-nous pas assez de l'éternité toute entière pour nous reposer ? » Ce redoutable adversaire des oppresseurs du peuple resta sur la brèche jusqu'à ses derniers moments ; sa grande âme le soutint au milieu des épreuves et des adversités, donna une vigueur extraordinaire à un corps qui était en apparence faible et languissant, et lui permit de continuer ses admirables travaux jusqu'à une extrême vieillesse.

« Enfin, après une carrière si orageuse et si malheureuse, » dit Voltaire, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'exil et dans la pauvreté, sans considérer la gloire, les amis et une vieillesse active, qui furent le partage de cet homme fameux, » Arnauld vit approcher la mort sans trouble ni faiblesse, et il expira entre les bras du père Quesnel, à Bruxelles, le 8 août 1694, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il fut inhumé dans le sanctuaire de la paroisse Sainte-Catherine.

Comme rien dans un homme aussi extraordinaire ne peut être indifférent, nous transcrivons le portrait que nous en a laissé un de ses disciples. L'extérieur d'Arnauld, dit-il, ne prévenait point en sa faveur ; sa taille était petite et sa tête d'une grosseur disproportionnée ; ses traits auraient même annoncé de la stupidité, sans la vivacité de ses yeux qui révélait le feu de son génie. Ce docteur, si terrible la plume à la

main, était le meilleur des hommes dans l'intimité et dans le monde, où il apportait des mœurs simples et douces. Sa conversation était grave et réfléchie, sans exclure pourtant une honnête gaieté ; sa mémoire était véritablement prodigieuse et lui fournissait toujours, à point nommé, quelque trait de ce que les auteurs avaient dit de plus saillant sur ce qui faisait le sujet de l'entretien. Il possédait à fond les poètes latins ; il n'était pas seulement profond dans la théologie, dans l'intelligence de l'Écriture, dans la science ecclésiastique ; il était encore versé dans la dialectique, dans la géométrie, dans la grammaire, dans la rhétorique. Il a écrit environ cent quarante volumes en différents formats, dont plusieurs ont été faits en société avec Pascal, Nicole et Lamy, outre les correspondances qu'il entretenait toute sa vie avec les savants d'Italie, d'Allemagne et de France. Le lieu de sa sépulture fut longtemps ignoré ; mais son cœur fut porté à Port-Royal, puis transféré à Palaiseau. Les poètes les plus illustres lui firent des épitaphes, et Boileau ne craignit pas de déplaire à Louis XIV en consacrant des vers à la mémoire du grand Arnauld. Sa mort enleva aux partisans de Jansénius le plus habile défenseur qu'ils eussent jamais eu, et les jésuites furent délivrés du plus redoutable de leurs adversaires.

Les bulles d'Innocent XII arrivaient donc fort à propos pour raviver les anciennes querelles des molinistes et des jansénistes, et pour assurer le triomphe des enfants d'Ignace. Fort heureusement les censures ne produisirent pas un grand effet sur les esprits, l'attention se trouvant captivée par la réapparition du quiétisme et par les discussions du célèbre Fénelon, archevêque de Cambrai, et de l'illustre Bos-

suet, évêque de Meaux, qui s'étaient déclarés l'un défenseur, l'autre persécuteur des nouvelles doctrines sur l'amour pur.

Parmi ses propagateurs les plus ardents, cette secte comptait un moine barnabite appelé le Père Lacombe, et une jeune femme, sa pénitente, nommée Jeanne Bouvier de la Mothe-Guyon. Cette femme, devenue célèbre autant par la singularité de son existence que par la bizarrerie de ses doctrines, était fille de Claude Bouvier, seigneur de la Mothe-Vergonville, maître des requêtes. Ses parents l'avaient placée fort jeune dans un couvent de Montargis pour y faire son éducation, et ne l'en avaient retirée qu'à l'âge de douze ans. Devenue jeune fille, Jeanne montra un penchant irrésistible pour la vie ascétique, et voulut se faire religieuse de la Visitation. Son père s'opposa fortement à ce projet, et ne voyant d'autre moyen de combattre l'exaltation de sa fille que le mariage, il lui fit épouser un riche habitant de la province, nommé Jacques Guyon.

De cette union naquirent cinq enfants en douze années. Jeanne Guyon venait d'accoucher de sa fille, qui fut depuis duchesse de Sully, lorsque son mari mourut. Elle avait vingt-huit ans, elle était belle, riche, remplie de grâces et d'esprit. C'est alors qu'elle lia, par lettres, des rapports avec le Père Lacombe, moine barnabite, dont le couvent était situé près de Thonon, dans le Chablais, et qu'elle avait eu déjà occasion de voir à Paris. Elle lui confia ses pensées les plus secrètes et lui demanda des conseils pour la direction de sa conscience. Deux jours après, le barnabite lui répondit qu'il s'était mis en prières pour obtenir de Dieu la connaissance parfaite des mystères de son âme ardente; que Jésus-Christ

lui était apparu et lui avait révélé qu'il la destinait à un ministère extraordinaire.

Jeanne Guyon voulut immédiatement se mettre en état de remplir la sainte mission à laquelle Dieu l'appelait; elle choisit des précepteurs à ses enfants, abandonna leur garde-noble, qui était d'une grande importance, ne se réserva sur ses propres biens qu'une modique pension, et vint mettre son cœur et son existence à la disposition du Père Lacombe, pour qu'il s'en servit suivant les desseins de la Providence. Ce moine faisait profession de la mysticité la plus subtile et la plus raffinée; et, au dire des antagonistes du quiétisme, il gouvernait d'une manière absolue ses dévotes en abusant du système de spiritualité, qui fait considérer les actes extérieurs comme indifférents, et les péchés comme des épreuves salutaires pour dompter notre orgueil et acquérir la perfection intérieure. On prétendait même qu'il s'attachait doublement ses pénitentes par les charmes de sa doctrine et par les jouissances sans remords qu'il leur permettait.

Le Père Lacombe sortit de son couvent et accompagna la belle Jeanne dans le diocèse de Genève, où ils dogmatisèrent; mais l'évêque, scandalisé de l'étrangeté de leurs doctrines, interdit le père Lacombe et le chassa du diocèse avec sa pénitente. Ils se retirèrent alors l'un et l'autre dans la ville de Grenoble, où Jeanne Guyon publia, avec approbation du clergé de la province, « le moyen court et facile pour faire » l'oraison; » et le barnabite, son « Analyse sur l'oraison » mentale. »

Dans ces ouvrages, les deux quiétistes développaient leurs principes sur la nécessité de s'anéantir jusqu'à une inaction

complète, pour laisser Dieu opérer seul; ils expliquaient que la voie intérieure n'admet ni lumière, ni amour, ni désir; ils prétendaient que dans l'oraison les fidèles peuvent se passer même de la connaissance de Dieu, qu'ils ne doivent jamais songer ni au châtement, ni à la récompense, ni à la mort, ni à la vie, ni à l'éternité, ni aux saints, ni à la Vierge, ni à l'humanité du Christ, ni aux attributs de Dieu.

Outre son livre sur « le moyen court et facile de faire l'oraison, » Jeanne Guyon publia « le Cantique des cantiques expliqué selon le véritable sens mystique, » et un troisième ouvrage appelé « la Règle des associés à l'enfance de Jésus » et les Torrents. »

Cette dernière publication est sans contredit la plus remarquable sous le rapport de la singularité des doctrines et de l'extravagance des opinions qui s'y trouvent développées. Entre autres choses, Jeanne Guyon explique « que Dieu ôte » quelquefois à l'âme parfaite tout don, toute grâce, toute vertu, et cela pour toujours; que la fidélité de cette âme » consiste alors à se laisser ensevelir et écraser, à souffrir sa » puanteur, et à se laisser pourrir dans toute l'étendue de la » volonté de Dieu, sans chercher même à éviter la corruption; qu'elle doit n'avoir plus de conscience, se confesser » sans se repentir, et communier comme on va dîner; qu'elle » doit être heureuse de se voir en horreur aux autres et oubliée de Dieu, qui la laisse s'abîmer dans la pourriture. » Elle affirmait que cet abandon absolu était le plus sublime » état où la grâce pût élever une âme; qu'alors les quiétistes » éprouvaient des jouissances infinies et avaient des visions » qu'elle ne pouvait raconter aux profanes, de peur de salir

l'imagination, quoiqu'elles laissassent l'esprit net et entièrement occupé de pensées mystiques. »

Jeanne Guyon prétendait qu'elle était arrivée à un point de perfection tellement sublime, qu'elle voyait clair dans le fond des âmes, et exerçait sur elles aussi bien que sur les corps une autorité miraculeuse. Dans ses extases, elle se disait si remplie de grâces pour elle et pour les autres, qu'elle courait à chaque moment un danger prochain d'étouffer, et qu'elle ordonnait qu'on la soulageât en la délaçant. Quelquefois elle engageait simplement les assistants à s'asseoir en silence à ses côtés; et elle affirmait que du réservoir divin de son cœur, il se faisait un dégorgement qui la dégageait avec suavité; et que ses acolytes, enfants de sagesse, recevaient de leur mère la mesure d'aliment qui convenait à chacun d'eux.

Enfin, après cinq années de courses et d'aventures, de succès et de traverses, le Père Lacombe et sa belle pénitente terminèrent ce qu'ils appelaient leurs missions, et revinrent à Paris, où l'archevêque, croyant trouver de la conformité entre leurs doctrines et les erreurs de Molinos condamnées par le saint-siège, voulut mettre un terme à leurs prédications, envoya le Père Lacombe à la Bastille, et confina Jeanne Guyon dans le couvent des Filles de la Visitation, au faubourg Saint-Antoine, pour y faire pénitence. Mais il arriva qu'au lieu de se convertir et de céder aux pieuses exhortations des nonnes de la Visitation, ce fut la nouvelle recluse qui entraîna toutes ses compagnes dans les doctrines de l'amour pur désintéressé.

La cousine de Jeanne Guyon, madame de la Maisonfort, qui avait été placée par la Maintenon à Saint-Cyr pour y per-